



Donation bien immobilier de son vivant

Par **chatif**, le **10/05/2012** à **18:58**

Bonjour,

La mère de mon conjoint souhaite lui donner une maison secondaire.

Cette maison est estimé a environ 400 000 €.

On aimerai savoir a combien sont estimé le montant des taxes, droits ou autre à payer si la donation se fait ???

C'est assez urgent car nous souhaitons réaliser des travaux dans cette maison pour s'y installer.

Merci bcp de vos réponses par avance.

Cordialement.

Par **youris**, le **10/05/2012** à **19:59**

bjr,

juste une information ce bien sera un bien propre de votre mari même si vous y réalisez des travaux.

cdt

Par **chatif**, le **10/05/2012** à **20:19**

oui oui je sais mais pour le crédit travaux on passera par un notaire afin que si jamais il se passe quoi que ce soit je puisse obtenir ma part d'investissement dans la maison.

Mais le soucis que l'on a c'est le montant que l'on doit payer si on nous la donne ?!

Par **Afterall**, le **11/05/2012** à **15:49**

Bonjour,

Les "frais de notaire", sur un bien évalué 400.000 € peuvent être évalués à 9600 euros.

Par contre, là où ça va faire réellement mal, c'est au niveau des droits de donation : comptez 46801 euros... et ça ne va pas aller en s'arrangeant si vous signez après les réformes que nous prépare le nouveau président...

Essayez de voir si la donatrice peut se réserver l'usufruit : cela amoindrirait considérablement la note finale...